

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 JANVIER 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 6

VOTES : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2026/1/10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt et un janvier deux mil vingt-six.

Présents

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BERTOCHIO Cédric, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BOREL Christian, CARRET Bruno, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël ;
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc ;
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme SAUNIER Clémence ;
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une journée pédagogique à destination des assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile, organisée par le réseau des Relais Petite Enfance des Hautes-Alpes – Année 2026 – Territoire de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la délibération n°2023/4/6 du 23 mai 2023 relative à la création du relais petite enfance à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Afin de répondre à la mission « promouvoir le métier d'assistant maternel », telle que définie dans le référentiel national des Relais Petite Enfance, une journée pédagogique à destination des assistantes maternelles et garde d'enfants à domicile se tiendra le vendredi 12 juin 2026 à Savines-Le-Lac.

Cette journée pédagogique participe ainsi à la valorisation du métier et permet une rencontre entre paires pour construire un réseau de l'accueil individuel fort et solidaire.

Le programme sera le suivant :

- Accueil
- Conférence d'APO 04-05 (association d'orthophonistes) : « Le développement du langage et de la communication du jeune enfant : le connaître, l'observer et le soutenir pour tous les enfants »
- Repas auberge espagnole
- Ateliers thématiques sur le langage
- Vernissage de l'exposition photo de Denis TOUZARD « Les mains qui bercent, les cœurs qui veillent » et présentation du clip de la chanson « Ma nounou » de Julien Becquelin, en présence des partenaires (élus, PSOA, CCSS05, MSA).

Afin de pouvoir participer à la mise en œuvre de cette journée, Monsieur le président propose le plan de financement suivant :

Journée pédagogique Réseau RPE 05			
Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant TTC	Intitulé	Montant TTC
Achats alimentaires pour le vernissage	100,00 €	Département des Hautes Alpes	260,00 €
Intervention APO 04-05	75,00 €		
Tirages photos	150,00 €	Autofinancement	65,00 €
Total TTC	325,00 €	Total TTC	325,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

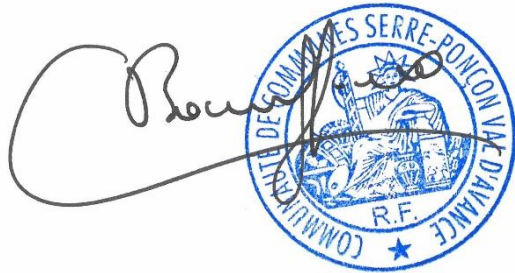
- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à réaliser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

La secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 28 janvier 2026

Et de la publication, le 29 janvier 2026

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).